



→ EXEATS

→ Accès à la hors-classe

→ Accès au corps de PE

→ Questions diverses

1) Tableau d'accès à la hors-classe

Certaines organisations syndicales alertent l'administration sur l'impact négatif des retards d'inspection sur l'accès à la hors-classe.

DASEN : tant que le ministère n'augmente pas le nombre de professeurs des écoles pouvant accéder à la hors-classe, nous ne pouvons pas faire de « liste complémentaire » pour y avoir droit.

SUD est opposé à la hors-classe et revendique un avancement au rythme le plus rapide pour toutes et tous avec intégration des échelons de la hors-classe à la classe normale.

Secrétaire Général : la liste définitive d'accès à la hors-classe sera communiquée lors du groupe de travail de la CAPD du 17 juin.

2) Liste d'aptitude au corps de professeur des écoles

Sur 23 demandes, seules 15 seront accordées !!!

Unanimes, les organisations syndicales demandent l'intégration de tous-tes les collègues instituteurs-trices qui le demandent au corps des professeurs des écoles.

3) EXEAT

Cette année, 140 EXEAT devraient être accordés. Ces 140 se répartissent comme suit :

- 84 EXEAT médicaux/sociaux déjà accordés
- 23 EXEAT accordés par le ministère (dans le quota départemental !)
- 28 EXEAT nouvellement accordés suite aux recommandations du service social des personnels et de la médecine de prévention.
- Il reste donc 5 EXEAT à donner aux collègues !!!

C'est inacceptable !!!!

Les conséquences de cette situation sont désastreuses :

⇒ Toutes les situations défendues par les syndicats pour raisons médicales, sociales, très grande an-

cienneté ou pour rapprochements de conjoints n'ont même pas pu être évoquées



Face à ce déni du droit des organisations syndicales à défendre les situations des collègues, une suspension de séance a été demandée !

Nous avons ensuite demandé au DASEN :

- ⇒ D'obtenir le renouvellement des EXEAT accordés en 2012 (notamment pour la très grande ancienneté, les délocalisations des conjoints, les DOM et les COM)
- ⇒ De prendre en compte les demandes d'EXEAT-des collègues.

Le secrétaire général et le DASEN ont accordé :

- ⇒ Le renouvellement des EXEAT accordés en 2012 pour les DOM et les COM (pour tous motifs), pour délocalisation du conjoint (si il y a bien une demande d'EXEAT formulée en 2013)
- ⇒ Le renouvellement des EXEAT accordés en 2012 pour les collègues ayant une ancienneté de 31 ans !!!

Pour savoir si votre demande d'EXEAT a abouti, **contactez le syndicat SUD :**

☎ 01 43 77 33 59

✉ contact@sudeducreeteil.org

Les organisations syndicales ont protesté contre l'impossibilité de défendre les autres demandes d'EXEAT !!!!

Il s'agit désormais de passer à l'action pour faire respecter le droit à mutation des collègues !!!